

Nous avons pu présenter de nouvelles mesures tendant à faciliter les progrès et à donner plus d'ampleur à nos initiatives de développement dont bénéficient maintenant la plupart des secteurs des industries de base et de conditionnement. J'aimerais en mentionner une en particulier qui prévoit une aide financière pour la construction ou la transformation d'entrepôts frigorifiques pour les produits congelés du poisson et les apprêts. Cette aide est fournie en vertu des nouveaux règlements concernant l'entreposage des produits du poisson qui visent à améliorer la qualité des produits congelés du poisson. Nous avons jugé nécessaire de les établir en raison de l'augmentation des prises, surtout sur la côte atlantique. Cette année, des demandes d'aide seront prises en considération pour la construction de nouveaux entrepôts frigorifiques et pour l'installation de matériel de réfrigération ainsi que pour la transformation de locaux existants. Les subventions approuvées pourraient payer jusqu'à un tiers de la construction et du matériel, mais elles ne devront pas dépasser \$150,000 dans chaque cas.

Nous avons entrepris nous-mêmes et de concert avec les provinces une foule de projets de développement afin d'accroître l'efficacité de nos bateaux et engins de pêche et de nos usines de transformation. Afin de soutenir la vive concurrence de l'étranger, nous devons disposer du matériel le plus moderne et instituer, en outre, des programmes de formation pour obtenir la main-d'œuvre qualifiée qui nous permettra de relever le défi de l'automatisation.

En ce qui concerne les produits achevés de nos pêcheries, rien n'est plus important que d'en contrôler et d'en améliorer la qualité et, grâce à nos règlements révisés sur l'inspection du poisson, des conserves de poisson, des mollusques et crustacés, nous pourrions instituer un programme d'inspection national destiné à assurer la qualité des produits du poisson à toutes les étapes. On exige maintenant l'immatriculation des usines de transformation, y compris des conserveries qui préparent du poisson, des mollusques et des crustacés pour la vente à l'extérieur de la province d'origine. Depuis 1965, les exigences de l'immatriculation ont donné lieu à l'établissement de normes pour la construction des usines, leur équipement et leurs installations sanitaires qui s'appliqueront désormais aux conserveries et aux usines de poisson salé. Des normes minimums seront aussi établies pour les bateaux de pêche, les transports réfrigérés et les installations frigorifiques, ainsi que pour resserrer le contrôle des désignations de qualité.

Je veux aussi signaler que l'année dernière le ministère a inauguré l'inspection chez le détaillant des produits de la pêche, à titre

d'essai à Montréal. Les gérants de magasins ont réagi très favorablement à l'initiative et on estime pouvoir étendre à d'autres villes ce genre d'inspection.

Pour que l'industrie puisse disposer des meilleurs conseillers techniques et professionnels pour résoudre les problèmes de qualité de toutes sortes, nous offrons aux inspecteurs des études universitaires qui mènent à un diplôme en sciences.

Le Canada est reconnu universellement pour la qualité supérieure de ses produits de la pêche. Notre pays a d'ailleurs été invité à faire fonction d'hôte à une réunion internationale sur l'inspection et le contrôle de la qualité des poissons, qui se tiendra, sous les auspices de l'OAA, à Halifax en juin 1969.

Pour la mise en valeur de nos pêcheries, nous avons bien des projets en marche, d'un littoral à l'autre, destinés à conserver et à accroître nos ressources si possible. Deux vastes programmes, qui comportent des réalisations techniques ingénieuses et complexes, sont appliqués en Colombie-Britannique: l'entreprise du Big Qualicum, pour améliorer l'habitat du saumon du Pacifique, et la construction d'un réseau de frayères dans le bassin de la Babine qui, une fois terminé, permettra d'augmenter de 100 millions le nombre des alevins de sockeye.

Nous avons un projet à longue échéance destiné à protéger et à rétablir les montaisons de saumon dans la région atlantique où, comme dans d'autres parties du pays, la déviation des cours d'eau à des fins industrielles menace l'existence d'une ressource naturelle.

Le crédit concernant la conservation et la protection englobe la gestion habituelle, l'entretien des navires de la flotte du ministère et d'autres établissements. On demande cette année des fonds pour mettre en chantier un nouveau navire de protection de 150 pieds de long et pour remplacer de petites embarcations de 60 à 65 pieds de long.

Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve, participe au programme de réinstallation dont les députés ont probablement entendu parler. L'objectif du programme est double: permettre à un grand nombre de familles de pêcheurs de vivre mieux et plus pleinement, et tirer meilleur profit de nos pêcheries du nord-ouest atlantique.

Le Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de la collaboration internationale dans l'exploitation des pêcheries, et nous espérons bientôt adhérer à neuf conventions internationales—nous participons déjà à sept. Nous avons demandé à faire partie de la *Inter-American Tropical Tuna Commission* et, avec 18 autres pays, nous mettons au point les détails d'une convention destinée à régler la conduite des navires de pêche dans le Nord